

## LE CERCLE ET LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Marie SIMON

Le Cercle pour l'Aménagement du Territoire s'est interrogé, lors d'une réunion de travail, sur les réformes des collectivités territoriales engagées par le Gouvernement à la suite des propositions de la Commission « Balladur » et leurs conséquences sur la politique d'aménagement du territoire. AVEC UN CONSTAT PREALABLE, l'enchevêtrement des compétences ne facilite pas l'élaboration et la mise en place de projets territoriaux d'aménagement et de développement. Le Cercle rappelle que toutes les grandes politiques lancées par la DATAR dans le passé étaient interrégionales (rénovation rurale, bassin parisien, massifs de montagne...).

QUELQUES GRANDES LIGNES DE CONVERGENCE se sont dégagées des discussions au sein de la vingtaine de participants, anciens Chargés de mission et Délégué de la DATAR.

Tout d'abord, **la politique nationale d'AT ne peut être que régalienn**e : la définition d'une stratégie, coordonnée avec les objectifs - souvent ignorés mais bien réels - de la politique régionale européenne, la correction des trop grandes distorsions de développement entre les régions, les coopérations transfrontalières, les grandes infrastructures de transport, la production et la distribution d'énergie, l'accès généralisé au très haut débit, l'encouragement à quelques pôles d'activité ou de recherche d'audience internationale...Le Cercle milite pour que les orientations prises par l'Etat en ces domaines reposent sur des critères nationaux affichés et argumentés d'aménagement du territoire, en s'affranchissant des négociations financières avec les Régions.

Mais le rôle des collectivités territoriales, notamment les Régions, en matière de stratégies locales d'AT, de développement économique et de cohésion sociale est essentiel.

Les actions engagées localement à ce titre seront d'autant plus efficaces que **les compétences exercées par les nombreux, sans doute trop nombreux, échelons territoriaux auront été clarifiées et les doublons éliminés**. Le Cercle en a fait le constat lors de son récent voyage d'étude en Moselle où la mise en place d'actions transfrontalières se heurte souvent à la complexité administrative et à l'empilement des collectivités territoriales françaises.

Ce nécessaire effort de meilleure répartition des compétences, **puis** d'allègement du «mille-feuille» territorial, qui devrait libérer les initiatives locales, demandera sans doute beaucoup de temps dans un pays où le nouveau s'ajoute toujours à l'ancien sans s'y substituer.

Sur le point particulier de la simplification du mille-feuille, c'est le scepticisme qui l'emporte. Le regroupement des Régions qui – sauf exceptions rares – demeurent éloignées des citoyens, semble inconcevable. De même pour la suppression des départements, même si la montée en puissance de grandes intercommunalités fragilise l'existence de certains d'entre eux ( le Rhône par exemple).

Aussi, le Cercle milite pour que, sans tarder, **la plus grande liberté soit accordée aux collectivités de s'associer, quelle que soit leur implantation et leur statut, autour de projets d'intérêt commun, d'aménagement ou de développement**, sans souci des frontières territoriales locales, régionales ou même nationales, l'Etat se contentant de veiller à la cohérence entre les projets au niveau national et de soutenir ceux qui répondent à la stratégie nationale d'aménagement du territoire.

Parallèlement, il convient de rappeler clairement puis d'articuler le rôle, les relations - y compris financières - et les complémentarités entre les collectivités à compétence générale et celles à compétences dédiées. Cette articulation sera d'autant plus aisée - ainsi que sa compréhension par l'opinion publique - que le nombre des collectivités sera réduit.

JM. S.